

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CESCAU

Séance du 27 novembre 2014

-----

Le 27 novembre 2014, le Conseil municipal de cette Commune s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lafitte Hervé, maire.

Présents : Mmes/MM. BEAUSSART Nadia, BOIRON Cyrille, CANDESSOUSSENS Cécile, ENCARNACAO Sylvie, FERKI Lydia, HELVERT Céline, LACOSTE-LABRIT Philippe, LAFITTE Hervé, LAMOUREUX Sébastien, MONLAU Alain, NARBARTE Jérôme, SARRAT Laurence, TOULOU David formant la majorité des membres en exercice –

Absents : M. COUMEIGT-DIT-JACQUET Bernard (excusé)

Secrétaire de séance : Mme SARRAT Laurence

-----

Monsieur le maire prend la parole et ouvre la séance.

## PRESENTATION ACHAT DEFIBRILLATEUR

6 devis effectués ; 1 modèle retenu (celui de la société D+ Services). Il s'agit d'un appareil automatique sur batterie lithium, fermé dans une armoire chauffante. Il faut faire un contrôle annuel : 120€ + 55 € de déplacement. Prix : 2180 H.T. soit 2616 € T.T.C. avec l'armoire, l'installation et la formation.

Monsieur le Maire propose de valider l'achat du défibrillateur. Il passera sur le budget du CCAS. Validation de l'achat à la Société D+ Services pour la somme de 2616 € T.T.C.

## VALIDATION DES COMPTES RENDUS DES SEANCES DU 22/10/2014 ET DU 12/11/2014

Comptes-rendus validés.

## DELIBERATION N° 2014/50 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN ABRI BUS « ARRET LAGEÛLE »

Le Conseil Général propose 70% de 13 000 € H.T.. Il faut faire la demande expresse auprès du Président du Conseil Général.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

## DELIBERATION N° 2014/51 : AUTORISATION DE MANDATER LA FACTURE DE LA SOCIETE « ATOUT VERT »

Facture de 1 152€ T.T.C. Demande du trésorier de faire une délibération pour régler cette facture. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

## DELIBERATION N° 2014/52 : ADHESION DE LA COMMUNE DE BAIGTS-DE-BEARN AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL EAU ET ASSAINISSEMENT DES TROIS CANTONS ET MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT – COMPETENCES ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**DELIBERATION N° 2014/53 : NOUVELLE CONVENTION AVEC LE CDG64 POUR LA PRESTATION « SANTE AU TRAVAIL »**

Il s'agit du service médecine préventive pour le personnel communal et intercommunal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**QUESTIONS DIVERSES**

- Maison GEYRE : Etat des prêts pour PALULOS et PLUS et loyers conventionnés.  
Plus-value à ce jour : 2 222,30 €
- Problème de fosse septique à la maison de associations : fosse située sous la cuisine ; carottage prévu afin de la vider. Décision de faire faire des devis pour envisager des travaux urgents. Thierry LAMARLERE s'occupe des devis.
- Animaux errants : on attend ce qui va se faire au niveau de l'intercommunalité.
- Il faut conventionner avec la nouvelle association des chasseurs.
- Mme Sévera PERGUILHEM restera 1 an de plus ; il faudra faire un CDD.
- Lancement campagne « Elections Départementales » le 15/12/2014 à 19h30, salle Emile Labadesse ; Canton d'Artix et Pays du Soubestre : 55 communes au total. Discussion du prix de la location de la salle : décision 100 €.
- Dimanche 30 novembre : TELETHON

\*\*\*

\* L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00 \*

\*\*\*